



N° 911936

Service du radio

CANADA
DIRECTION DE LA MARINE
MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES

Licence pour Employer un Appareil Récepteur de
Années 19.30/19.31 Radiotélégraphie

(Délivrée conformément à la loi de la Radiotélégraphie, statut 1915, chapitre 45.)

Honoré Codicieux
(Prénoms en toutes lettres) (Nom patronymique)

est par cette licence autorisé à employer un appareil récepteur de radiotélégraphie à

l'adresse suivante: rue Principale
(Rue et numéro de l'immeuble)

Buckingham Québec
(Ville ou village) (Province)

Cette licence sera valable depuis la date de sa délivrance jusqu'au 31 mars 1931, sauf si annulée entre temps.

Reçu ce 24^{ème} jour de

avril 1930 la somme d'un dollar (\$1.00): redevance due pour la délivrance de cette licence.

[Signature]

Sous-Ministre, direction de la Marine.

ORIGINAL

À remettre à l'impétrant ou détenteur de cette licence

Contresigné: J. A. Lorrain

DISCRETION RELATIVE AUX MESSAGES

1. L'empétrant d'une licence ne devra divulguer à personne (sauf à des officiers de l'Etat dûment autorisés, à cet égard, ou à une cour de justice compétente) la teneur d'un message qui parviendrait à sa connaissance, quoique n'étant pas destiné à l'appareil pour lequel une licence lui a été délivrée; l'empétrant ne devra pas non plus faire un usage quelconque de la teneur dudit message.

Ceci ne vise ni les concerts ni les programmes émis (broadcasted) pour le grand public.

Article 105. Quiconque violera l'une des dispositions de ce règlement pourra être condamné sommairement à une amende de cinquante dollars et aux frais, ou, à défaut, à trois mois de prison.

AVIS

On devra signaler immédiatement au Directeur du service du radio, direction de la Marine, au Ministère de la Marine et des Pêcheries, à Ottawa, tout fonctionnement irrégulier et toutes infractions au règlement que commettraient des postes d'émission.

Si vous employez un appareil récepteur du type à couplage de réaction, pour recevoir des programmes par radiotéléphonie, vous êtes prié d'éviter l'augmentation de la réaction au point de faire osciller votre récepteur, sinon vous occasionnerez des interférences avec les dispositifs récepteurs de votre voisinage.